



L'ENVOL ASBL

Maison d'enfants - Crèche agréée ONE
Avenue Auguste RODIN 5 - Bte 4C B-1050 Ixelles
02/640.50.59
www.lenvolasbl.com
BCE : 0466.388.470 - BE41 068230722510

Ixelles, le 20 décembre 2024

Chers parents,

Nous vous adressons ce courrier pour vous communiquer les dernières informations et mise à jour concernant le volet santé de notre milieu d'accueil.

L'organisation et le suivi de la santé

La collaboration avec le Docteur Elisa BERNIER avec la crèche en tant que médecin référent se poursuivra en 2025 et viendra en consultation préventive au sein de notre milieu d'accueil.

Conformément à la législation, **4 examens sont obligatoires** pour tous les enfants fréquentant la crèche : à l'entrée, à 9 mois, à 18 mois, à la sortie.

Tous vos enfants seront vus à ces périodes lors des consultations qui seront principalement organisées le jeudi matin tous les quinze jours (les dates de visite vous sont communiquées en annexe¹).

Vous êtes les bienvenus durant la consultation.

Surveillance de la santé

Nous vous rappelons et insistons, sur l'obligation que le carnet de santé considéré comme outil de liaison entre vous, la direction et les travailleurs médico-sociaux, accompagne toujours vos enfants quand ils sont présents à la crèche. En voici les raisons :

- nous devons être informés en temps réel du schéma vaccinal de chaque enfant.
- nous devons pouvoir communiquer toutes les informations médicales aux pédiatres santé ONE ou Vivalis (anciennement cocom) s'ils le demandent à l'instant T.
- il nous permettra de vous communiquer toutes informations relatives à l'état de santé de vos enfants durant son accueil.
- en cas d'urgence médicale, les équipes d'interventions ont directement accès à toutes les informations vitales + relais avec l'hôpital
- nous permettra de vérifier le poids de l'enfant (en cas de fièvre – ajustement de paracétamol)
- doit être à la disposition du Dr. Bernier

Vaccination

Les **vaccins obligatoires** en milieu d'accueil sont ceux contre les maladies suivantes : poliomyélite, diphtérie, coqueluche, Haemophilus influenzae de type B, rougeole, rubéole et oreillons.

¹ Voir Annexe 1 - Calendrier consultations 2025

D'autres vaccinations sont fortement recommandées contre les maladies suivantes : méningocoque C, hépatite B, pneumocoque et rotavirus.

Nous vous demandons de nous prévenir dès qu'un nouveau vaccin a été administré à votre enfant (sera vérifié dans le carnet de santé).

Dorénavant, vous avez la possibilité de faire vacciner vos enfants par le Dr. Bernier lors de ses consultations.

Dépistage visuel

Nous vous informerons des séances de dépistage visuel organisées au sein de la Consultation pour enfants de l'ONE la plus proche ou lors de leur visite à la crèche.

Maladie

Si votre enfant est atteint d'une **maladie reprise dans le tableau d'éviction** de l'ONE, il ne peut pas être accueilli.

Si des **symptômes de maladies apparaissent pendant les heures d'accueil**, vous en serez informés rapidement, afin de prendre les dispositions nécessaires.

Si un **traitement** doit être donné pendant l'accueil, ce dernier devra être spécifié sur le certificat médical ou dans le carnet de santé.

Aucun médicament ne sera administré sans attestation médicale, à l'exception du paracétamol en cas de fièvre.

Si l'état général de l'enfant est fort altéré, même si la maladie ne fait pas partie du tableau d'éviction, sa surveillance ne peut être assurée par la crèche. L'enfant sera réadmis dès que son état général le permettra. Des solutions de « gardes alternatives » existent : entourage familial, services d'accueil d'enfants malades, baby-sitter, ...

Pharmacie de base à la crèche

Les seuls produits de soins autorisés par l'ONE au sein de la crèche sont :

- * Paracétamol (de préférence en administration orale (sirop) qu'en intra-rectale (suppositoire) car la dose est mieux adaptée au poids de l'enfant et l'absorption est plus complète)
- * Sérum physiologique en flapules unidoses de maximum 5 ml
- * Crème de change préventive : DERMOCREM
- * Désinfectant en cas de blessure, lésion cutanée... : Chlorhexidine (Diasseptyl®, Hibidil®) ; Désinfectant pour les thermomètres, en cas de vaccination...
- * Alcool isopropylique à 70°
- * Désinfectant pour les mains : gel ou solution hydroalcoolique
- * Adrénaline : uniquement en cas de vaccination effectuée dans le milieu d'accueil
- * Comprimés d'iode
- * Ciprofloxacine : une ou deux ordonnances de sirop (pour les enfants) et de comprimés (pour les adultes) pour la prophylaxie en cas de méningite
- * Crème solaire
- * Cold pack (rangé au congélateur)
- * Pansements hydro colloïdaux pour les brûlures
- * Petit matériel : thermomètre, petits ciseaux, bandes en rouleau (maille extensible), pince à épiler, pansements, sparadraps, gants, compresses de gaze, pince à tique.

→ **AUCUN autre produit de soin/d'hygiène ne sera administré sans autorisation**

URGENCES

Selon l'importance des symptômes présentés par l'enfant et le degré d'urgence, la crèche appellera soit:

- les parents,
 - le médecin de la crèche
 - le médecin traitant de l'enfant,
 - les services d'urgences (112).
-
- En cas de risque nucléaire et de demande expresse des autorités compétentes, la crèche pourra administrer de l'iode stable à chaque enfant sauf indication contraire attestée par un certificat médical.
→ Dans ce cas, nous vous prions de nous le signaler dans les meilleurs délais
 - En cas de contact avec un enfant atteint de **méningite à méningocoque ou à Haemophilus** et sur demande de la cellule de surveillance des maladies infectieuses², il pourra être administré un antibiotique préventif à l'enfant.

Nous avons à cœur d'ajuster nos pratiques professionnelles dans le respect des normes de l'ONE pour offrir la meilleure qualité d'accueil à vos enfants et nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Bien cordialement,

La direction et équipe de l'ENVOL asbl

² AVIQ : région wallonne /VIVALIS.BRUSSELS

Calendrier consultations ONE - 2025

Les Jeudis :

9 et 23 janvier

13 et 27 février

13 et 27 mars

10 et 24 avril

8 et 22 mai

12 et 26 juin

11 et 25 septembre

9 et 23 octobre

13 et 27 novembre

11 décembre

